

## FICHE DE POSTE

**POSTE :                DIRECTEUR DES COMBUSTIBLES ET DES INDUSTRIES MINIERES**

**Activités :** Conformément au décret n° 2.23.922 du 29 janvier 2024 fixant les attributions et l'organisation du Département de la Transition Energétique.

Le/La Directeur des Combustibles et des Industries Minières est responsable de toutes les questions relatives à la mise en œuvre des stratégies et des programmes de l'Autorité Gouvernementale en charge de la Transition Energétique, dans les domaines de l'approvisionnement régulier du pays en combustibles, et du suivi des activités de stockage, de transport, de distribution, de commercialisation et d'exportation de ces produits, en veillant au respect des politiques et orientations gouvernementales.

Le Directeur des Combustibles et des Industries Minières doit également veiller au développement de l'industrie minière nationale notamment par le développement des infrastructures et des unités de transformation et de valorisation minière.

### **Principales Missions :**

Le/La Directeur des Combustibles et des Industries Minières est chargé de :

- Développer les bases de données et les statistiques relatives à la production et la transformation des hydrocarbures et des matières minérales et aux produits énergétiques ;
- Œuvrer pour la valorisation du secteur minier par la promotion de son industrialisation et de la transformation des produits miniers ;
- Suivre les opération d'approvisionnement régulier du marché national des produits pétroliers et gaziers et assurer le suivi de la situation des stocks stratégiques
- Suivre les opérations d'importation, de stockage, de transport, de distribution, de commercialisation et d'exportation des produits pétroliers et gaziers et des combustibles solides et synthétiques
- Etudier les demandes d'autorisation d'importation, de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers et gaziers et des combustibles solides et synthétiques ;
- Elaborer en concertation avec mes parties prenantes et assurer le suivi des programmes de développement et d'infrastructures des secteurs du pétrole et du gaz de pétrole liquéfié;
- Améliorer et renforcer les retombées positives des projets et des activités, dans les domaines de l'énergie et des Mines, sur le développement local, en concertation avec les opérateurs, les institutions et les organismes concernés ;
- Contribuer à l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires se rapportant aux domaines de ses attributions ;
- Promouvoir la recherche, l'innovation et le transfert de technologie dans les domaines relatifs à l'économie circulaire et à la limitation de la pollution ;
- Elaborer des rapports et des bilans périodiques relatifs aux secteurs des combustibles et de l'industrie minière.